

PROJET RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2011-2015

DÉLÉGATION RÉGIONALE BRETAGNE

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

LE MOT DU DÉLÉGUÉ



Le PRD (Projet régional de développement) s'appuie sur un diagnostic de territoire ; il met en œuvre les objectifs nationaux inscrits par le conseil d'administration dans le PND (Projet national de développement) en tenant compte des spécificités régionales.

Le conseil régional d'orientation de Bretagne a adopté, le 21 février 2011, son Projet régional de développement (PRD) pour les quatre prochaines années. La présence exceptionnelle au sein de notre assemblée paritaire de la vice-présidente du conseil régional chargée de la formation professionnelle tout au long de la vie et de l'apprentissage, a entrepris et scellé un partenariat novateur entre nos deux institutions. Cette collaboration permettra de proposer de nouveaux projets de formation pour la Bretagne de demain, en relation avec ceux inscrits dans notre PRD.

Le PRD est, en effet, porteur de nos ambitions en faveur d'une formation réussie pour l'ensemble des agents et des collectivités de notre région, en n'excluant aucun moyen moderne d'y parvenir. Une fonction publique territoriale de qualité est plus que jamais garante de l'efficacité de notre service public de proximité. C'est cette valeur essentielle que le CRO de la délégation Bretagne du CNFPT a tenu à défendre tout au long de ses travaux. Un bémol toutefois : malgré l'énergie déployée, force est de constater l'insuffisante implication des élus dans la formation de leurs agents. J'espère que ce Projet régional de développement favorisera la prise de conscience et contribuera à faire vivre les valeurs du service public local.

René Regnault
Délégué régional

SOMMAIRE

UN PRD AU SERVICE DES 85 737 AGENTS TERRITORIAUX BRETONS 3

UN PRD QUI S'APPUIE SUR NOS SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES 7

1 - Vieillissement et dépendance 8

2 - Littoral, insularité et intercommunalité 9

3 - Développement durable 10

4 - Formation professionnelle, coopération 11

I

UN PRD AU SERVICE DES 85 737 AGENTS TERRITORIAUX BRETONS

L'enquête métiers réalisée par le CNFPT sur les effectifs territoriaux bretons, à la date du 31 décembre 2009, confirme le poids important de la fonction publique territoriale dans notre région. La fonction publique territoriale avec ses 85 737 agents dépasse le nombre de salariés du secteur agroalimentaire et représente 7,8 % du salariat en Bretagne.

La filière technique, à elle seule, rassemble quelque 40 000 agents, dont 29 000 adjoints techniques. La filière administrative totalise presque 18 000 agents, dont plus de 10 000 adjoints administratifs. À elles deux, les filières sociale et médico-sociale comprennent 15 000 agents. Par ailleurs, 80 % des effectifs régionaux sont regroupés dans trois domaines d'affectation : services techniques urbains et infrastructures publiques ; solidarité, cohésion sociale et santé ; action éducative, culture et citoyenneté.

NOS PRIORITÉS

- **Permettre aux agents de progresser dans leur carrière en accédant à une offre de formation complète.** Chacun doit pouvoir (après avoir situé son niveau) s'orienter vers une formation : préparation concours examen professionnel, remise à niveau ou illettrisme. L'information sur ces formations circule mal. Une réflexion sera engagée afin d'améliorer cet état de fait.

- **Garantir le suivi des formations obligatoires** dans les délais prévus par les textes. Veiller à maintenir leur qualité et maîtriser les motifs de réponses positives aux demandes de dispense (formations d'intégration et de professionnalisation). Accroître le nombre d'intervenants et les faire bénéficier de formations de formateurs.

23 agents territoriaux pour 1 000 habitants

- **Faciliter la démarche Validation des acquis de l'expérience** pour qu'elle cesse de s'apparenter à un «parcours du combattant» au moins aussi ardu que la voie des études académiques :

 - **Favoriser** le rôle de l'encadrant dans la promotion de la VAE, mais aussi dans la mise en garde contre les difficultés à venir. Les actions de formation, déjà en place, permettant de vérifier si les intentions des agents relatives à leur projet VAE sont bien adaptées aux objectifs visés, devront être amplifiées.
 - **Renforcer** la promotion du Livret individuel de formation qui constitue aujourd'hui la carte d'identité «formation» de l'agent et facilite les démarches VAE ou bilan de compétences.

- **Renforcer nos interventions à l'attention des agents de la filière technique** : pour réaliser des formations se rapprochant au mieux des situations de travail, la délégation recherchera pour certaines thématiques (formation ouvrières, cuisines…) des plateaux techniques, en nouant des partenariats avec des collectivités ou d'autres acteurs de la formation dans ces domaines. Un effort complémentaire devra être réalisé en matière d'hygiène et de sécurité, notamment dans la prise de conscience des enjeux liés à cette thématique, aussi bien pour les employeurs que pour les agents.

- **Accentuer l'accueil des stagiaires en situation de handicap :** le travail déjà engagé par le CNFPT (élaboration d'un guide, convention avec le FIPHFP) est de nature à permettre le développement de l'accueil d'agents handicapés sur l'ensemble de nos formations. Une meilleure connaissance des types de handicaps présents dans les collectivités est nécessaire afin de prendre toutes les dispositions utiles, par anticipation, pour développer l'accueil des agents concernés. Un rapprochement avec le FIPHFP, mais aussi avec l'ensemble des acteurs régionaux, sera recherché.

- **Maintenir et accentuer nos chantiers sur l'illettrisme :** la délégation Bretagne s'est résolument engagée dans cette voie. Elle a élaboré une méthode et des outils permettant de sensibiliser les élus et l'encadrement à l'illettrisme. L'effort doit se poursuivre. Il convient de passer à la phase opérationnelle de traitement des situations d'illettrisme : un dispositif sera complet à la fin du 1er semestre 2011.

Plus de **9 000**
agents d'entretien
polyvalents



DÉLÉGATION RÉGIONALE BRETAGNE

II

UN PRD QUI S'APPUIE SUR NOS SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

1 - VIEILLISSEMENT ET DÉPENDANCE

La population bretonne est relativement plus âgée que celle de la France métropolitaine. La proportion des personnes âgées de 50 ans et plus ne cesse de progresser. Ce vieillissement induit une demande accrue des services à la personne et le développement de structures d'accueil adaptées.

La Bretagne est en pointe par le nombre d'agents territoriaux travaillant dans les domaines sociaux et médico-sociaux. Cette particularité se retrouve dans les effectifs relevant des CCAS (12,62 %, contre 6,6 % au niveau national). Les agents sociaux représentent 8,1 % des effectifs de la fonction publique territoriale contre 3,1 % au niveau national.

NOS PRIORITÉS

- **Accompagner et aider, par la formation, au maintien du service public de proximité :** l'évolution démographique prévue exige une grande proximité du service public avec la population ; proximité qui ne concerne pas le seul secteur rural.

- **Proposer des parcours de professionnalisation :** les politiques sociales développées en Bretagne, notamment celles relatives au maintien à domicile ou à l'accueil des personnes âgées et à la prise en compte de la dépendance, placent notre région dans une situation particulière qui se lit dans les chiffres de l'emploi territorial. Le besoin de parcours de professionnalisation est indispensable.

- **Développer les « itinéraires métiers » :** à la suite d'une étude menée sur les métiers des CCAS/CIAS, la structuration de l'offre a déjà été totalement refondue autour d'itinéraires. Cette démarche de professionnalisation devra se poursuivre.

- **Accentuer** les formations des agents en EHPAD à tous les niveaux (A, B, C). Ces structures devront faire face à de multiples difficultés. La mise en place des unions de collectivités est une pratique qui s'inscrit totalement dans cette logique. Au-delà de la formation elle-même, c'est un moyen de renforcer la coopération des collectivités entre elles.

2 - LITTORAL, INSULARITÉ ET INTERCOMMUNALITÉ

La Bretagne regroupe un tiers du littoral français et compte 30 000 kms de ruisseaux et rivières. Chacun des quatre départements possède une façade maritime. Pratiquement toutes les villes moyennes sont situées sur le littoral, sauf la capitale régionale. Au 1er janvier 2010, la coopération intercommunale concernait 98,9 % de la population bretonne.

NOS PRIORITÉS

- **Poursuivre la publication du catalogue spécifique « Littoral ».** La prise en compte de l'importance du littoral en Bretagne s'est déjà concrétisée par la mise en place de formations spécifiques regroupées (avec d'autres formations interrégionales) au sein d'un « catalogue tiré à part » diffusé en même temps que l'offre de formation publiée.

- **Adapter les dispositifs de formation :** la situation singulière des collectivités sur les îles mérite d'être examinée, afin que la délégation soit en mesure d'une part, de prendre en compte leurs besoins spécifiques et, d'autre part, de mettre en place des dispositifs de formation adaptés à cette forme d'isolement (stages pratiques dans une autre collectivité, animation de réseaux, formations à distance…).

Première région de France pour **l'intercommunalité**

- **Développer le regroupement des collectivités :** la pratique déjà bien développée en Bretagne du regroupement des petites et moyennes collectivités des secteurs ruraux en «unions» doit être étendue à la totalité du territoire régional.

- **Rédiger une charte définissant le cadre des relations entre les collectivités et le CNFPT.** Les collectivités pourront être invitées à s'engager dans des démarches d'union au travers, par exemple, des formations obligatoires (sécurité) ou de celles qui contribuent à la mise en œuvre de grandes politiques nationales (handicap, illettrisme…).

- **Renforcer la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :** la Bretagne est une région où la coopération décentralisée a, dans ce domaine, le plus de sens. Cette culture de coopération décentralisée pourrait s'inscrire au sein d'une politique nationale du CNFPT.

3 - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Près de 90 % des Bretons se déclarent très ou assez sensibilisés au développement durable. L'analyse détaillée montre que cette affirmation est partagée par toutes les classes d'âge et par tous les groupes sociaux, quelle que soit leur appartenance politique.

NOS PRIORITÉS

- **Aider les agents de la fonction publique territoriale** à devenir des ambassadeurs du développement durable. Au delà de la mise en place de formations concernant directement la notion de développement durable, il faudra engager progressivement un examen de toutes les formations que nous dispensons aujourd'hui afin d'y introduire, chaque fois que cela est possible, la dimension du développement durable. Cet effort devra s'élargir à nos commandes de prestations, soit par l'intermédiaire de mises en concurrence, soit en faisant appel à des intervenants vacataires. Les formations dispensées associées à l'exemplarité du CNFPT seront autant d'invitations faites aux stagiaires à inscrire la démarche de développement durable dans leur vie de fonctionnaire et de citoyen.

- **Limiter les déplacements des stagiaires,** en rapprochant les lieux de formation et de résidence, grâce au développement de la territorialisation (démarches conduites en intra et en union de collectivités) ; en offrant des formes diversifiées de formation (stages pratiques en collectivité, formations sur le poste de travail, participation à des réseaux …) et enfin en permettant l'accès à des dispositifs de formation à distance.

- **Faire du CNFPT un modèle d'établissement éco-responsable.** Cette action repose, pour une bonne part, sur les avancées liées au chantier actuel de refonte du système d'information de l'établissement. La dématérialisation de la relation entre le CNFPT et les stagiaires, la conception et la diffusion des supports de formation contribueront à atteindre cet objectif. Par ailleurs, c'est aussi dans tous les actes quotidiens de la vie de l'établissement qu'il conviendra de rechercher les actions permettant de réduire son empreinte écologique.

4 - FORMATION PROFESSIONNELLE, COOPÉRATION

La formation initiale (lycées, universités, apprentissage) représente un quart du budget de la région. La Bretagne a le meilleur taux français de réussite au baccalauréat. Le taux d'emploi des apprentis est parmi les plus élevés de France. La proportion de salariés associatifs est supérieure à la moyenne nationale. En 2009, le secteur de la formation professionnelle a totalisé 775 955 stagiaires et 29 millions d'heures de stages. La région Bretagne consacrera 107,4 millions d'euros de crédits de paiement à la formation professionnelle en 2011. L'année sera marquée par la préparation du contrat de plan régional de développement des formations (CPRDF) et la relance du service public régional de la formation (SPRF). En Bretagne, la pratique de la coopération entre le CNFPT et les quatre centres de gestion est installée depuis longtemps.

NOS PRIORITÉS

- **Proposer à la Région** d'organiser régulièrement une conférence régionale de la formation réunissant, dans le respect des prérogatives et missions de chacun, tous les acteurs de la formation professionnelle de Bretagne. La Région et le CNFPT peuvent travailler en commun sur les besoins des territoires, des collectivités, en matière d'emploi et de formation professionnelle. Une collaboration doit s'engager pour encourager l'apprentissage au sein de la fonction publique territoriale (formation de maîtres d'apprentissage, accès aux préparations concours pour les apprentis). Des actions de coopération peuvent aussi être menées conjointement avec la Région pour favoriser l'accès à la formation des personnes les plus éloignées de l'emploi.

- **Se rapprocher de la fonction publique hospitalière :** des métiers communs existent et donc vraisemblablement des problématiques de formation communes. De manière plus large et, dans le prolongement des priorités précédentes sur les enjeux des services à la personne, il convient de s'interroger sur des relations à établir avec d'autres acteurs de la formation en lien avec ce secteur professionnel.

- **Renforcer** les relations existantes avec l'Université.

• **Rechercher des partenariats** afin d'améliorer notre capacité à organiser des formations nécessitant des mises en situation particulières.

• **Aboutir** à une synergie entre les acteurs identifiés comme vecteurs d'une formation réussie, à savoir :

- **les élus,** et avec eux les directeurs généraux de service, les secrétaires de mairie et les services ressources humaines. Des partenariats pourraient être recherchés avec les associations d'élus pour débattre de ces sujets ;
- **les cadres,** ou plus précisément l'encadrement immédiat, dont le rôle est fondamental dans l'émergence du projet professionnel de l'agent, puis de sa réalisation. Les formations destinées à l'encadrement intermédiaire devront, par conséquent, être renforcées et intégrer la dimension « formation » ;
- **les partenaires sociaux :** la formation est un des éléments du dialogue social au sein des collectivités ;
- **les centres de gestion :** notre coopération avec les centres de gestion est active et ancienne. Il convient d'aller plus loin encore dans l'organisation de la complémentarité de nos interventions. Notre action conjointe sera en mesure de contribuer à la valorisation du service public de proximité.

Trois champs de coopération apparaissent :

- ⇨ la coordination indispensable sur les « préparations aux concours » (cadrage des épreuves et calendriers) ;
- ⇨ des actions communes pour mobiliser les élus sur les enjeux de la formation et impulser les plans de formation auprès des collectivités adhérentes ;
- ⇨ la mise en œuvre d'une aide articulée et complémentaire à la reconversion professionnelle auprès des collectivités.

Vingt ans de **collaboration** entre le CNFPT et les centres de gestion de Bretagne

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DÉLÉGATION RÉGIONALE BRETAGNE
PARC INNOVATION DE BRETAGNE SUD - RUE LOUIS DE BROGLIE - CP 58 - 56038 VANNES CEDEX
TÉL. : 02 97 47 71 00 - FAX : 02 97 47 71 19
WWW.BRETAGNE.CNFPT.FR

©11/8982/DP- CNFPT STUDIO GRAPHIQUE IMPRESSION LILLE - ENCRE VÉGÉTALE - PAPIER PEFC